

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 6 OCTOBRE 2014 à 19h00

COMPTE RENDU

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard RAGAGE, Sylvie SOILLY, Nicole SOUPEAULT, Laurent JANODET, Bernard ROBBE, Roselyne BLIN, Daniel BUYCK, Franck DUCROS, Véronique LAULIAC, Lise LEFRANC, Ralph PAIN, Rémi PETITOT, Sophie PLOUZOT, Colette ROBLIN.

Absents excusés :

Absents excusés ayant donné pouvoir : Claudie TERRIEN a donné pouvoir à Laurent JANODET.

Secrétaire de séance : Bernard ROBBE.

Date de Convocation : 29 septembre 2014

La séance est ouverte à 19h00.

Monsieur Bernard ROBBE est nommé secrétaire de séance.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour initial, à savoir :

- Convention délégation compétence transport scolaire avec le Conseil Général de l'Yonne,
- Approbation de la liste de proposition de candidats pour la commission des Impôts directs.

Cet ajout est accepté à l'unanimité.

Point n° 1 : Approbation des procès-verbaux des réunions précédentes.

L'ensemble des procès verbaux depuis l'installation du nouveau conseil municipal a été présenté aux Conseillers et accepté dans son intégralité.

Point n° 2 : Adhésion A.GE.D.I. « Agence de Gestion et Développement Informatique »

Le Maire rappelle au Conseil municipal les impératifs réglementaires dans le cadre de la dématérialisation des pièces comptables obligatoire au 1^{er} janvier 2015.

Les logiciels comptables et de gestion actuellement utilisés en mairie ne sont plus compatibles avec ces nouvelles dispositions.

Une consultation a été lancée auprès deux développeurs informatiques.

L'offre d'A.GE.D.I. la mieux disante a été retenue.

Le Maire explique qu'A.GE.D.I. est un syndicat intercommunal auquel, il convient d'adhérer.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'adhésion au syndicat intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.)

Point n° 3 : Adhésion label ONF

Le Maire rappelle au Conseil municipal la proposition de l'ONF, évoquée lors du dernier conseil, portant sur la certification PEFC. Un débat s'ouvre sur l'intérêt de cette certification. L'engagement financier à y adhérer s'élève à 20 € forfaitaire, plus 0.65 € de l'hectare, à savoir 39.13 € pour la commune de Quarré les Tombes.

Par 1 voix contre et 3 abstentions, le Conseil municipal accepte l'adhésion au label PEFC proposée par l'ONF.

Point 4 : Droits de Prémption Urbains.

Vu la délibération du 13 février 2002, instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et NA,

Le Maire présente au Conseil municipal les demandes suivantes :

SCP COUTANCE-LELIEVRE, Notaires à Avallon (Yonne) : Vente GERARD CONCHE – parcelle AD 442, 1 rue des Ecoles

Maître NOURISSAT, Notaire à Quetigny (Cote d'Or) : Vente SCI BP – parcelle AD 234 et AD 235, 21 place de l'Eglise.

Maître RACE, Notaire à Auxerre (Yonne) : Vente DELIBES - Auberge des BRIZARD, Les Grands Champs.

Maître LEGUY, Notaire à Avallon (Yonne) : Vente PIERRARD – parcelle G 339, 8, rue du Puits Champlois.

A l'unanimité le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur aucune des quatre demandes énoncées.

Point 5 : Subventions.

Le Maire expose au Conseil municipal, les demandes de subventions au profit de :

L'Amicale des Pompiers, suite à l'organisation du vide grenier du 15 août 2014 : une subvention de 719 €

PQM, pour l'organisation de la Fête de la Châtaigne du 26 octobre 2014 : une subvention de 500 €

A l'unanimité, le Conseil municipal, accepte le versement de chacune des subventions demandées.

Point 6 : Ressources humaines – Création de Postes

Nouvelles Activités Périscolaires :

Le Maire rappelle au Conseil municipal le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire selon lequel un long travail de réflexion a été mené à la veille de la rentrée scolaire pour la réorganisation des effectifs et répondre à la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires.

Il convient de créer un poste d'Adjoint animation, pour les mardis et jeudis soit 6h/35° pour une durée déterminée de 4 mois, à partir de septembre 2014.

A l'unanimité, le Conseil municipal considérant la difficulté pour optimiser l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires accepte la création d'un poste d'adjoint animation pour une durée de 4 mois.

Recensement :

Le Maire donne la parole à Sylvie SOILLY, 1^{ère} Adjoint, nommée aussi temporairement Agent Coordonnateur dans le cadre du prochain recensement prévu du 15 janvier au 15

février 2015, qui explique la nécessité de recruter deux agents recenseur pour couvrir cette opération sur le bourg et les hameaux pendant cette période.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ces deux recrutements.

Point 7 : Plan Communal de Sauvegarde. (PCS)

Le Maire rappelle au Conseil municipal les textes de loi et décret tels que :

Loi « Sécurité Civile » du 13 Août 2004 – art.16, le Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212-2 ,

Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003,

Ainsi que le Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif à la mise en place d'un plan communal de sauvegarde.

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, le Maire présente au Conseil municipal le PCS de la commune de QUARRE LES TOMBES.

Un accueil favorable et enthousiaste est démontré à cette présentation,

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il est présenté. Charge le Maire de le soumettre à Monsieur le Préfet.

Point 8 : Délégations du Conseil municipal au Maire.

Le Maire rappelle que par délibération n° 56-2014 du 28 avril, le Conseil municipal décide de lui confier certaines délégations, dont de prendre toute décision relative aux marchés publics.

Le Maire rappelle que selon le code des Marchés Publics avant 15 000 € la collectivité n'a pas d'obligation de procédure adaptée.

Le Maire propose de fixer un seuil au delà duquel il ne pourra intervenir sans l'approbation du Conseil municipal.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte et fixe le seuil à 8 000 € HT.

Point 9 : Lac du Croissant – signalisation.

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'opération de revalorisation du Lac du Croissant menée par la Communauté de Communes Avallon-Vezelay-Movan en partenariat avec l'ONF, à ce jour en phase d'achèvement, puisqu'est à prévoir la pose de mats totem de signalisation.

Le Maire expose les différentes propositions d'emplacement.

A l'unanimité, le Conseil municipal retient les deux situations suivantes :

- A la sortie de Villiers en venant à Quarré les Tombes, côté centre de secours
« Prochaine à droite »
- Sur la route venant de St Brisson à l'entrée du chemin des Maures.

Point 10 : Réhabilitation Ecoles.

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'étude menée par l'éducation nationale sur la restructuration de la carte scolaire.

Il rappelle aussi la réflexion de la commission communale en charge des affaires scolaires portant sur l'accueil d'autres enfants du territoire. Et rend compte aussi de la nécessité de mettre aux normes le bâtiment abritant les écoles de Quarré les Tombes et des logements communaux.

Le Maire expose l'intérêt de la réhabilitation du bâtiment existant, dont la structure d'ensemble et la toiture sont en excellent état, avec une extension ou la création d'un nouveau.

Pour ce faire, il propose l'appui d'un maître d'ouvrage et sollicite une étude de faisabilité par des intervenants locaux.

Par 14 voix pour (N . Soupault ne participant pas au vote), le Conseil municipal accepte : l'étude de faisabilité relative aux écoles proposée par Sébastien Mémet, architecte pour un montant de 6 280 € HT à renégocier.

La proposition d'honoraires de Cyril Dréau, Métreur pour la rénovation des logements communaux pour un montant de 560 € HT.

Le Maire rappelle que ces frais inhérents aux études préalables aux travaux entreront dans les demandes d'aides de financement et subventions.

Point 11 : Décision modificative n° 3-2014.

Le Maire signale au Conseil municipal que des interventions sur le réseau d'eaux pluviales ont été menées à bien pour répondre à un caractère d'urgence, pour un montant de 18 200 €

Une pose de garde corps au bord du commerce « Myrtille » est sollicitée pour 2 000 €

Une provision est à prévoir pour les études de faisabilité pour les réhabilitation des écoles et logements communaux pour un montant de 10 000 €.

De plus des interventions en section de fonctionnement sont à provisionner pour des fournitures de voirie d'un montant de 6 000 € et de 4 000 € pour l'entretien du bâtiment

Cette décision modificative peut être supportée par des prévisions de 5 800 € et 3 400 € pour des travaux qui ne seront pas réalisés en 2014 et qui seraient à récupérer et peut être également financée par l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à ce jour à 162 000 €

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la décision modificative telle qu'elle est présentée.

Point 12 : Cession d'immeuble.

Le Maire rappelle la décision de principe pour la vente du Presbytère.

Dit que l'estimation faite par France Domaine n'est plus d'actualité.

Propose que les offres d'achat soient centralisées et gérées par Maître Leguy, Notaire à Avallon

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la vente de ce bien et que la gestion en soit confiée à Maître Leguy.

Point 13 : Convention de délégation de compétence

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a accepté de prendre la compétence d'organisateur de second rang des transports scolaires pour les circuits concernés du territoire. Il convient pour entériner cette acceptation de signer la convention s'y rapportant.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte que la commune prenne à sa charge la gestion en qualité d'organisateur de second rang des transports scolaires et pour ce faire, mandate le Maire à signer la convention en lien avec le Conseil Général de l'Yonne.

Point 10 : Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de sécuriser la procédure de renouvellement de la commission communale des Impôts Directs (CCID), il est impératif que la liste de

propositions de membres à l'origine de la décision de nomination fasse l'objet d'une délibération.

Après lecture faite de la dite liste, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'intégralité de cette liste de proposition de membres.

Questions diverses :

• **Nouvelle Activités Périscolaires (NAP) :**

Il est demandé si un bilan des NAP sera établi.

Le Maire répond qu'il sera fait à la fin de ce 1^{er} trimestre 2014.

Un débat s'installe autour des problèmes de discipline pendant ces NAP. Une réflexion sera proposée pour sensibiliser les enfants et améliorer les difficultés rencontrées.

• **Médecin généraliste :**

Quid d'un médecin Généraliste à Quarré les Tombes ? Le Maire rappelle que la CCAVM a signé un contrat local de santé avec le Pays avallonnais pour plancher sur l'amélioration des conditions de santé sur le territoire.

• **Aménagement accès devant la poste**

Un document a été élaboré par M. Beaudot, Architecte au CAUE 89. Moratoire jusqu'en 2017.

• **Informations du Maire :**

- Ouverture prochaine de la station service de carburant, courant octobre 2014
- SDEY, projets de travaux à présenter
- Problèmes lignes téléphoniques pris en considération par le Directeur Régional qui a lancé des expertises sur les lignes désignées défectueuses. Endommagées par des engins et/ou la foudre et encombrées par les arbres ou branches. Un travail d'élitage est à prévoir.
- Prochain conseil communautaire est prévu le mercredi 8 octobre à 18h30 à la Salle polyvalente de Quarré les Tombes
- Le prochain bulletin municipal sortira le 15/10/2014, des articles peuvent être encore proposés mardi soir dernier délais.

Tous les sujets étant abordés, la séance est levée à 22h00.